

# COMMUNE DE ST MICHEL L'OBSERVATOIRE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 10 avril 2017

Date de la convocation : 05 avril 2017

Le dix avril deux mille dix-sept , à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prévu par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pascal DEPOISSON, Maire en exercice.

Etaient présents : Tous les membres du conseil municipal en exercice à l'exception de :

- M. Guy BAREAU absent excusé pouvoir à M. Alain ATTARD
  - Mme Marie-Neige TRABUC, absent excusé pouvoir à Mme Roxane RAHAL
  - Mme Martine RODRIGUEZ, absente excusée, pouvoir à Mme Martine ROQUETA
- M. MOLLET quitte la séance à 19 heures 40 et donne pouvoir à M. Pascal DEPOISSON

Secrétaire de séance : M. Alain ATTARD

La séance est ouverte à :

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 27 février 2017

#### **I) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL :**

Monsieur Alain ATTARD, adjoint, donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif de l'année 2016 pour le budget principal , lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	748 553,78
Recettes	760 168,76

Excédent de fonctionnement 2016	<b><u>+ 11 614,98</u></b>
---------------------------------	---------------------------

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	784 139,43
Recettes	265 948,40

Déficit de clôture 2016	<b><u>- 518 181,03</u></b>
-------------------------	----------------------------

M. RICHAUD demande un tour de table pour connaître la position des élus sur l'excédent de clôture 2016 de fonctionnement qui s'élève à 11 614,98 €

M. GILLET demande en préambule avant de voter le compte administratif de connaître le taux d'endettement de la commune .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2016 du budget principal , à main levée (suite à l'accord de tous les membres présents), à

POUR : 12      CONTRE : 02 ( E. RICHAUD et M. DESBATS)

**II) APPROBATION DU COMPE DE GESTION 2016 DU TRESORIER :**

Après s'être fait présenter le budget principal de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal, à main levée, vote le comte de gestion comme suit :

POUR : 14

**III) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 -- BUDGET PRINCIPAL :**

Le budget primitif 2017 proposé au vote du conseil municipal s'élève à **852 587,00 €** en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant de la section d'investissement se monte à **1 289 661,00 €** équilibrée en recettes et en dépenses.

M. LATIL propose, afin de trouver de nouvelles recettes pour la commune de à l'ONF l'organisation et la vente de coupes des bois communaux.

Il évoque également la vétusté du matériel et des véhicules du service technique.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après examen détaillé, vote à main levée le budget primitif comme suit :

POUR : 12      CONTRE : 01 (D. GILLET)      BLANCS : 02 (E. RICHAUD et M. DESBATS)

#### **IV) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 :**

Le conseil municipal est appelé à fixer pour l'année 2017, les taux pour les taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation

Compte tenu des besoins financiers nécessaires à l'équilibre du budget, monsieur le maire propose de fixer les taux de l'année 2017 de la façon suivante :

- Taxe d'habitation	8,40 %
- Foncier bâti	14,00 %
- Foncier non bâti	43,93 %

Le produit des impôts directs locaux attendu pour l'année 2017 sera de **375 397,00 €**

#### **Décision du conseil municipal :**

POUR : 08

CONTRE : 06 : C. REMIKI, D. GILLET, M. ROQUETA, M. DESBATS, E. RICHAUD, C. BRESSAND

BLANC : 01 : M. RODRIGUEZ

#### **V) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Monsieur Alain ATTARD, adjoint, donne acte au conseil municipal de la présentation faite du compte administratif de l'année 2016 pour le budget Eau et Assainissement , lequel peut se résumer ainsi :

##### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses	264 149,91
Recettes	282 009,20

Excédent de fonctionnement 2016 **+ 17 859,29**

##### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses	318 924,14
Recettes	138 202,20

Déficit de clôture 2016 **- 180 721,94**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote le compte administratif 2016 du budget Eau et Assainissement , à main levée, comme suit :

POUR : 15

**VI) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Après s'être fait présenter le budget Eau et Assainissement de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

**Après** avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2016

**Considérant** que les résultats du compte de gestion du budget principal du Receveur Municipal concordent avec ceux du Compte Administratif du Maire, le conseil municipal vote à bulletin secret le compte de gestion 2016 du budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

POUR : 15

**VII) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 – EAU ET ASSAINISSEMENT :**

Le budget primitif 2017 proposé au vote du conseil municipal s'élève à **679 503,00 €** en section de fonctionnement, équilibré en recettes et en dépenses.

Le montant de la section d'investissement se monte à **2 299 936,00 €** équilibrée en recettes et en dépenses.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après examen détaillé, à main levée vote le budget primitif Eau et Assainissement 2017 de la façon suivante :

POUR : 13

ABSTENTIONS : 02 (E. RICHAUD et M. DESBATS)

**VIII) REHABILITATION EGLISE HAUTE – AVENANT ENTREPRISE SELE :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant n° 1 pour le lot n° 1 – Maçonnerie taille de Pierre- en faveur de l'entreprise SELE, dans le cadre de la restauration de l'Eglise Haute.

Cet avenant d'un montant de **74 171,37 € HT** porte sur le basculement d'une partie des travaux initialement prévus en tranche 2 ainsi que sur la reprise d'un mur goutereau.

Cet avenant modifie comme suit le montant du marché initial :

- Marché initial : 345 924,81 € HT
- Avenant n° 1 : 74 171,37 € HT
- Nouveau marché : 420 096,18 € HT

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

**IX) CONSTRUCTION NOUVELLE STATION EPURATION :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux avenants n° 1 dans le cadre de la création de la nouvelle station d'épuration pour les entreprises ABRACHY et SCIRPE.

**Entreprise ABRACHY**

Cet avenant d'un montant de **54 259,50 € HT est justifié** par la modification du tracé initial afin d'éviter une parcelle sur laquelle devait passer le réseau de refoulement.

Cet avenant modifie comme suit le montant du marché initial :

- Marché initial : 263 256,50 € HT
- Avenant n° 1 : 54 259,50 € HT
- Nouveau marché : 317 516,00 € HT

### Entreprise SCIRPE

Cet avenant d'un montant de **9 635,00 € HT est justifié** par la modification de l'implantation de la STEP, ajout de comptage de débits, dégrillage des by-pass, essais d'infiltration et rajout d'une carte pour communication

Cet avenant modifie comme suit le montant du marché initial :

- Marché initial : 642 720,87 € HT
- Avenant n° 1 : 9 635,00 € HT
- Nouveau marché : 652 355,87 € HT

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

### **X) DIMINUTION DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :**

Monsieur le Maire rappelle la proposition faite lors du dernier groupe de travail de diminuer les indemnités de fonction des élus de 10 % afin de réaliser des économies sur le budget de fonctionnement 2017.

Il convient à présent d'entériner cette proposition.

Décision du conseil municipal : Accord à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 23 minutes